

De : Groupe des élu-e-s RCES
Fabienne Grébert
Myriam Laïdouni Denis
Corinne Morel Darleux
Conseil régional Auvergne Rhône Alpes
1 esplanade François Mitterrand
69002 Lyon

A : Monsieur Nicolas Hulot
Ministère de la transition écologique
et solidaire

[Réf. : 25FD_2017.05.24 -Suivi : fanny.dubot@auvergnerhonealpes.fr](mailto:fanny.dubot@auvergnerhonealpes.fr)

Lyon, le 24 mai 2017

Objet : Projet de village Center Parcs à Roybon en Isère

Monsieur le Ministre,

Vous venez d'être nommé ministre de la transition écologique et solidaire. Le chantier est vaste et les attentes sont nombreuses. En tant qu'élus régionaux de la région Auvergne Rhône-Alpes, membres du groupe du Rassemblement citoyen, écologiste et solidaire (RCES), nous souhaitons vous alerter sur un dossier préoccupant.

Il s'agit du projet d'implantation d'un village Center Parcs à Roybon, dans la forêt des Chambaran en Isère. Ce projet est porté par l'entreprise Pierre & Vacances.

La construction de ce centre de vacances signifierait la destruction de 200 hectares de zones humides ou boisées et de nombreux cours d'eau des bassins versants, dont la Drôme. Elle entraînerait également la mise en péril, voire la destruction, de 37 espèces protégées recensées sur le site.

L'eau, et la qualité de l'environnement dont elle dépend, sont des biens communs inestimables. C'est pourquoi de nombreuses associations et collectifs citoyens se sont saisis du dossier.

Le 16 juillet 2015, grâce à leur travail approfondi, les travaux ont été stoppés sur décision du Tribunal Administratif de Grenoble qui a reconnu le projet de Roybon incompatible avec la loi sur l'eau, confirmant ainsi les avis émis par le rapporteur public et les trois commissaires enquêteurs publics missionnés par le tribunal administratif.

Cette décision a été confirmée par la Cour d'Administrative d'appel de Lyon le 16 décembre 2016. Celle-ci a réuni 7 juges et a suivi l'avis du rapporteur public pour deux requêtes sur trois.

Pierre et Vacances s'est pourvu devant le Conseil d'Etat. Le jugement est attendu pour début juin.

Par ailleurs, la Région Auvergne Rhône-Alpes a provisionné plusieurs millions d'euros de subvention à ce projet dans ses budgets primitifs 2016 et 2017. En tant qu'élus, nous avons déposé deux recours devant le Tribunal Administratif de Lyon pour faire annuler ces subventions attribuées à un projet déclaré illégal par la justice.

Au-delà des aspects juridiques, c'est le modèle même de ce type de projets imposés sur nos territoires qui interroge sur la cohérence entre les politiques publiques et la réponse aux défis climatique et social auxquels nous devons faire face de manière urgente.

A l'heure où la lutte contre le dérèglement climatique est une priorité, que penser des « bulles tropicales » chauffées à 29°C toute l'année ?

A l'heure où la préservation de la ressource vitale en eau est plus que jamais un enjeu de santé publique ?

A l'heure où la crise de l'emploi attend une réponse durable, que penser de la politique de Pierre & Vacances qui multiplie les CDD, les temps partiels subis et les emplois précaires ?

A l'heure où les ressources financières des communes sont de plus en plus fragilisées, que penser de l'endettement risqué de Roybon, en anticipation de cette implantation de Center Parcs ?

Le seul bénéficiaire de cette opération s'avère être Pierre & Vacances, car contrairement à ce que disent ceux qui soutiennent le projet, l'entreprise n'apportera pas de prospérité économique sur le territoire : au mépris de l'environnement et en concurrence directe avec l'activité locale existante, elle se contente d'engranger des financements publics pour réaliser des plus-values sur la vente des cottages. Chaque terrain est acheté 30 centimes le mètre carré, et revendu 18 euros le mètre carré. Est-ce vraiment là une priorité budgétaire pour nos collectivités ? Le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Aujourd'hui, nous nous adressons au Ministre de la transition écologique, au conseiller spécial de la Cop 21 et à l'écologiste : Monsieur Hulot, nous devons répondre au défi climatique planétaire. Chacun doit y prendre sa part. Cela doit commencer par l'abandon de ce projet couteux et destructeur.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, d'entendre notre interpellation et de vous prononcer rapidement en la défaveur de ce projet.

Nous [nous étions adressés](#), avec d'autres acteurs impliqués, [à votre prédécesseure de la même manière](#), hélas sans trouver aucun écho.

Nous comptons sur vous et nous tenons à votre disposition, notamment si vous souhaitez venir visiter le site des Chambaran, nous rencontrer, ainsi que les habitants et associations.

Comptant sur l'attention que vous porterez à notre courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération.



Myriam Laidouni-Denis



Fabienne Grébert



Corinne Morel Darleux

Requérantes du recours devant le Tribunal administratif, pour le groupe des élu-e-s du Rassemblement à la Région Auvergne Rhône Alpes